



AMBASSADE DE SUISSE
EN ITALIE

00197 ROME, le 9 octobre 1975

Largo Elvetia - Via Barnaba Oriani, 61
Tél. 803-641

Ref.: 461.20 - PO/gi
461.21

21	HA	CA	CA
Datum	17.10.		
Visa	4	17.10.	15
EPD	14.10.75	15	
Ref.	s. B. 34. 12. 7. 0.		

A la Direction politique
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Ratification de l'accord italo-suisse
sur l'imposition des frontaliers

Monsieur l'Ambassadeur,

Permettez-moi de vous répéter à la veille des négociations de double imposition l'importance que mon pays de résidence attache à la ratification de l'accord sur l'imposition des frontaliers.

Si le renvoi de quelques mois de la ratification de cet accord peut se concevoir sous l'angle tactique et comme l'expression d'un mécontentement légitime à la suite des tergiversations de l'administration italienne, je suis persuadé cependant que des délais trop prolongés provoqueraient un mécontentement sérieux en Italie, notamment au MAE et à la Direction générale de l'émigration. Il faudrait sans doute s'attendre à des critiques assez violentes au Parlement, dans la presse, etc..

Or, la concession faite à l'Italie en 1973 par le Conseil fédéral a provoqué une amélioration sensible et durable des relations italo-suisse, mais qui pourrait se dissiper très rapidement, si les Italiens avaient l'impression - ce qui n'est pas encore le cas actuellement - que la Suisse faillit à ce qu'ils considèrent comme un engagement.

./.



Dans le climat social et politique actuel de l'Italie, toute tension dans les relations bilatérales a des répercussions sur la défense des intérêts suisses qui va devenir en tout état de cause plus difficile. Dans le domaine économique, par exemple, le pouvoir de décision et d'intervention de l'administration est très grand et souvent même arbitraire à cause de l'insécurité juridique. Il tend à s'accroître, mais non dans un sens libéral ou "européen". Le PCI, les syndicats sont peu favorables aux entreprises étrangères, jugées trop peu sensibles à leurs pressions. Le nationalisme, le protectionnisme renaissent (cf. le cas de la Tecnomasio Brown-Boveri, les déclarations de M. Andreotti sur le programme de restrictions à l'importation, etc.). Il y a un très net changement d'atmosphère depuis les élections.

En outre, je ne crois pas que le renvoi de la ratification de l'accord sur l'imposition des frontaliers soit encore un moyen efficace de hâter la conclusion des négociations de double imposition. Sans pouvoir préjuger leur résultat, je ne puis m'empêcher de penser que, même si l'accord de double imposition venait à être conclu, il sera inapplicable avant de longues années, ne serait-ce qu'à cause de la situation économique de l'Italie et de désordre de l'administration.

Le ministre du trésor M. Colombo et celui du budget M. Andreotti ont qualifié le projet du budget italien pour 1976 de catastrophique. Le déficit est évalué à 1'500 milliards de lires. Les dépenses du Trésor s'accroîtront de 25%. Cette augmentation comprend, certes, environ 1'000 milliards prévus pour les mesures de relance de l'économie, mais est constituée en majeure partie par les dépenses courantes. Quant aux recettes fiscales, l'accroissement prévu n'est que de 14%. Tous les engagements de l'Italie vis-à-vis du FMI sont allés à vau-l'eau.

Je joins une copie de cette lettre à l'intention de l'Administration des contributions, de l'OFIAMT et de la Division du Commerce.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie à:
- Service économique et financier

L'Ambassadeur de Suisse:

M. Marcionelli
(Marcionelli)